

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-9-12-9

Séance du lundi 13 novembre 2023

RÉUSSITE ÉDUCATIVE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS AGISSANT EN FAVEUR DES JEUNES ALSACIENS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à SENE Marc
DELATTRE Cécile donne procuration à ERBS André
DILIGENT Danielle donne procuration à DREXLER Sabine
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HOERLE Jean-Louis donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à HOULNE Monique
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KRIEGER Laurent

MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
WOLF Etienne donne procuration à BIHL Pierre
ZELLER Fabienne donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENTS :

HAGENBACH Vincent, MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-5-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 « Agir pour les jeunes, une priorité des politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme »
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-3-2-2 du 13 avril 2023 portant attribution d'une subvention de 7 140 € à l'association Alter Alsace Energies,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-5-12-12 du 20 juin 2023 portant attribution de subventions de fonctionnement à 18 collèges pour la création de Filières Métiers et approuvant le modèle de conventions types,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 26 octobre 2023,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 23 octobre 2023,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace - Saverne – Molsheim du 23 octobre 2023,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 24 octobre 2023,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 23 octobre 2023,
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 27 octobre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions de fonctionnement aux structures listées en annexe 1 à la présente délibération dont les projets ont été retenus au titre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2023/2024 et à des structures agissant en faveur de la jeunesse, pour un montant total de 184 400 €, selon le détail figurant en annexe 2 à la présente délibération,
- Approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association Alter Alsace Energies, portant sur l'accompagnement de collèges alsaciens dans une démarche d'économie d'énergie, jointe en annexe 3 à la présente délibération,
- Approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec le Centre social et culturel du Fossé des Treize, portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'accueil de collégiens du Collège Foch durant la pause méridienne, au titre de l'année scolaire 2023/2024, jointe en annexe 4 à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer lesdites conventions, jointes en annexes 3 et 4 à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer une convention d'objectifs et une convention de financement avec le collège Sophie Germain, dans le cadre de la mise en œuvre par ce dernier d'une Filière « Métiers de la Restauration », selon les conventions-types approuvées par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-5-12-12 du 20 juin 2023.

Il est précisé que toutes les subventions feront l'objet d'un versement unique et que, par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier, la subvention au collège Sophie Germain sera versée dès la signature de la convention.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O001	P207E01	T60	(1093) 65-65748-338	92 100 €
P207	O001	P207E01	T60	(1095) 65-657348-338	3 500 €
P207	O001	P207E01	T60	(1969) 65-65748-288	14 600 €
P207	O001	P207E01	T60	(3315) 65-657381-288	13 000 €
P207	O001	P207E01	T60	(3316) 65-657381-221	8 000 €
P207	O002	P207E01	T60	(1091) 65-65748-338	7 000 €
P207	O003	P207E01	T60	(1093) 65-65748-338	1 000 €
P207	O005	P207E01	T60	(1091) 65-65748-338	45 200 €
TOTAL					184 400 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

17 non-participations au vote

Robin CLAUSS, membre du CA au sein du CSC Arthur Rimbaud à Obernai
 Fleur LARONZE, membre du CA au sein du CSC de l'Elsau et du CSC Montagne Verte
 Jean-Philippe MAURER, membre du CA au sein du CSC de la Meinau
 Damien FREMONT, membre de l'Association Populaire Joie et Santé Strasbourg
 Anne REYMANN, membre du CA au sein du CSC « Au-delà des ponts »
 Françoise BEY, membre du CA au sein du CSC de HautePierre
 Jean-Philippe VETTER, membre du CA au sein du CSC "L'Escale"
 Serge OEHLER, membre du CA au sein du CSC "Schoelcher"
 Ludivine QUINTALLET, membre du CA au sein du CSC CARDEK
 Anne TENENBAUM, membre du CA au sein du CSC Fossé des Treize
 Catherine GRAEF-ECKERT, membre du CA au sein du CSC l'Albatros
 Elisabeth DREYFUS, Adjointe au maire de la Commune de Illkirch-Graffenstaden
 Nicolas MATT, Vice-Président de l'Université de Strasbourg
 Isabelle DOLLINGER, membre du CA au sein du CSC "Robert Schuman"
 André ERBS, membre du CA au sein du CSC du Langensand
 Marc SENE, membre du CA au sein du CSC de Sarre-Union
 Jean-Claude BUFFA, Adjoint au maire de la Commune de Saverne
 Anne TENENBAUM, membre du CA au sein du CSC Fossé des Treize